

POL-01-338 Ancien numéro : POL_DSI_2019-142	Hygiène des mains	
Direction responsable : Direction générale <i>Collaboration : Direction des soins infirmiers</i>	En vigueur le : 28 mars 2019	
Adoptée par : Conseil d'administration	Révisée le : S.O.	
Référence(s) : <i>Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ,c. S-4.2), et plus précisément dans les articles portant sur la gestion des risques infectieux</i>		

TABLE DES MATIÈRES

1.	Contexte et définition.....	3
1.1.	Contexte.....	3
1.2.	Définition	3
2.	Principes.....	4
3.	Fondements légaux et éthiques	4
4.	Objectifs	4
5.	Personnes visées	5
6.	Responsabilités	5
6.1.	Conseil d'administration	5
6.2.	La table clinique de prévention et contrôle des infections (PCI).....	5
6.3.	Comité de direction	5
6.4.	Conseillères en soins infirmiers-volet prévention et contrôle des infections.....	5
6.5.	Gestionnaires et directeurs	6
6.6.	Employés, médecins, stagiaires et bénévoles	6
7.	Description	6
7.1.	Notions préalables	6

7.1.1. L'efficacité de l'hygiène des mains est optimale lorsque les principes suivants sont respectés :	6
7.1.2. Gants.....	6
7.2. Choix d'une méthode	7
7.2.1. Antisepsie des mains	7
7.2.2. Lavage des mains avec eau et savon	7
7.3. Indications pour l'hygiène des mains	7
7.3.1. Respecter les 4 moments d'hygiène des mains :	7
7.3.2. Il faut se laver les mains à l'eau et au savon :	7
8. Évaluation et révision	7
Annexe I : Les 4 moments de l'hygiène des mains	8
Annexe II : L'antisepsie des mains	9
Annexe III : Le lavage des mains.....	10

1. Contexte et définition

1.1. Contexte

Le Centre de santé et services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches a pour mission d'améliorer et de maintenir la santé et le bien-être de la personne et de la population du territoire qu'il dessert. La réalisation de cette mission requiert la contribution et l'engagement de tous les intervenants. En effet, chacun d'eux a la responsabilité de tout mettre en œuvre afin d'assurer la qualité, la sécurité et l'efficacité des services dispensés. Dans un tel contexte, l'adoption d'une politique relative à l'hygiène des mains constitue une condition essentielle à l'atteinte du but.

1.2. Définition

Hygiène des mains : Terme général désignant le lavage des mains, l'antisepsie des mains et les mesures prises pour maintenir des mains et des ongles en santé (ASPC 2012).

Antisepsie des mains : L'hygiène des mains à l'aide d'une solution hydroalcoolique permet de réduire le nombre de micro-organismes qui se trouvent sur les mains lorsque celles-ci ne sont pas visiblement souillées ou à risque d'être contaminées par le *Clostridium difficile*.

Lavage des mains : Élimination physique de micro-organismes se trouvant sur les mains avec de l'eau courante et du savon (ordinaire ou antiseptique). Obligatoire lorsque celles-ci sont visiblement souillées ou à risque d'être contaminées par le *Clostridium difficile*.

Antisepsie chirurgicale des mains : Nettoyage des mains avant une intervention à l'aide d'un savon antiseptique et de l'eau ou d'un rince-main antiseptique à base d'alcool et de chlorhexidine qui procure un effet résiduel.

Note : L'aspect « antisepsie chirurgicale des mains » ne sera pas approfondi puisqu'il dépasse la portée de la présente politique.

Audit d'hygiène des mains : Méthode d'évaluation qui permet, à l'aide de critères déterminés, de comparer les pratiques de soins (hygiène des mains) à des références admises en vue de mesurer la qualité de ces pratiques et des résultats de soins, avec l'objectif de les améliorer.

Indicateur stratégique du MSSS 1.01.26 - Taux de conformité aux pratiques exemplaires d'hygiène des mains dans les établissements :

Cible chiffrée prévue au Plan stratégique 2015-2020 : l'hygiène des mains a été effectuée de façon conforme aux pratiques exemplaires pour 80 % des indications. La cible à atteindre est déployée de façon graduelle, soit :

- 2017-2018 = 70 %
- 2018-2019 = 75 %
- 2019-2020 = 80 %

2. Principes

Les principes qui sous-tendent l'énoncé et l'application de cette politique sont :

- L'hygiène des mains est reconnue mondialement comme la mesure la plus importante pour la prévention des infections. Elle en constitue même la base. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) rapporte que bien que ce geste soit simple, le manque d'observance de cette mesure parmi les soignants est universel;
- La présente politique vise à affirmer l'engagement du CISSS de Chaudière-Appalaches à soutenir et promouvoir le respect de l'hygiène des mains dans tous ses services. L'objectif à atteindre étant de 80 % de taux de conformité à l'hygiène des mains pour les gestionnaires, médecins et employés selon l'indicateur stratégique du MSSS 1.01.26 - Taux de conformité aux pratiques exemplaires d'hygiène des mains dans les établissements. Les usagers, leurs familles et les visiteurs sont aussi encouragés à y adhérer.
- Le CISSS de Chaudière-Appalaches est inscrit à titre de participant à la Campagne nationale de l'hygiène des mains, initiée par l'Institut canadien pour la sécurité des patients (ICSP). L'ICSP travaille conjointement sur ce projet avec l'Association pour la prévention des infections et dans les communautés, le Conseil canadien d'agrément des soins de santé et l'Agence de santé publique du Canada;
- Chaque année, les infections liées aux procédures de soins touchent des millions de personnes dans le monde. Au Canada, les infections nosocomiales tuent entre huit et douze mille personnes chaque année, selon l'ICPS. Le comité sur les infections nosocomiales du Québec (CINQ) estime qu'il y aurait acquisition d'une infection nosocomiale dans près de 5-10 % des admissions dans les hôpitaux de soins de courte durée du Québec. Il est rapporté dans la littérature que 50 % des infections nosocomiales pourraient être évitées par l'adoption de mesures adéquates telle l'hygiène des mains;
- Les conséquences des infections nosocomiales sont nombreuses : aggravation de la maladie, prolongation du séjour hospitalier, surcharge de travail pour le personnel, morbidité à long terme sans oublier les coûts financiers considérables pour le système de santé. Il est donc primordial de mettre en place les mesures requises afin de diminuer les risques et l'incidence des infections;
- La réduction de la propagation des infections nosocomiales représente un défi de tous les instants et une composante essentielle d'un climat institutionnel de sécurité pour les usagers;
- La réduction du risque infectieux nécessite une approche multimodale et multidisciplinaire aux niveaux individuel, collectif et institutionnel.

3. Fondements légaux et éthiques

Cette politique vise à répondre aux :

- Normes du MSSS ;
- Normes du Conseil National d'Agrément Canada;
- Codes de déontologie des professionnels de la santé.

4. Objectifs

- Promouvoir l'hygiène des mains comme moyen efficace d'offrir des soins et des services sécuritaires et de qualité aux usagers du CISSS de Chaudière-Appalaches;

- Fournir des recommandations sur l'hygiène des mains à tous les intervenants du CISSS de Chaudière-Appalaches afin de les responsabiliser face à l'importance d'adopter des comportements sécuritaires;
- Sensibiliser les intervenants aux conséquences des infections nosocomiales sur la sécurité des usagers.

5. Personnes visées

- Tous les intervenants du CISSS de Chaudière-Appalaches (gestionnaires, médecins, employés, stagiaires et bénévoles);
- Les usagers et les visiteurs du CISSS de Chaudière-Appalaches visiteurs sont aussi encouragés à y adhérer;
- Les partenaires des résidences intermédiaires et des résidences de type familiale.

6. Responsabilités

6.1. Conseil d'administration

- Adoption de la présente politique.

6.2. La table clinique de prévention et contrôle des infections (PCI)

- A la responsabilité d'élaborer et de réviser la présente politique en collaboration avec le service de prévention des infections et de la soumettre au comité de direction;
- Déterminer les modalités qui devront procéder aux audits d'observance de l'hygiène des mains.

6.3. Comité de direction

- A la responsabilité d'adopter et de diffuser la présente politique;
- S'assurer que les ressources matérielles, financières et humaines sont disponibles pour la mise en application de la politique.

6.4. Conseillères en soins infirmiers-volet prévention et contrôle des infections

Elles doivent s'assurer de :

- Faire connaître les bonnes pratiques d'hygiène des mains et les conséquences des infections nosocomiales;
- Supporter l'organisation dans le processus de promotion d'hygiène des mains;
- Émettre et tenir à jour des consignes selon les lignes directrices en vigueur;
- Faire connaître et enseigner les techniques d'hygiène des mains et les temps opportuns pour le faire;
- Collaborer à la réalisation des audits d'observance aux 4 moments d'hygiène des mains, en collaboration avec les instances déterminées par la table clinique de prévention et contrôle des infections, transmettre les résultats et émettre des recommandations;
- Cibler les besoins de formation et planifier les campagnes de promotion d'hygiène des mains;
- Participer aux évaluations des produits d'hygiène des mains, valider l'efficacité et en autoriser l'achat.

6.5. Gestionnaires et directeurs

- S'assurer que les médecins, employés, stagiaires et bénévoles connaissent la présente politique et l'appliquent;
- S'assurer d'avoir en place, dans tous les milieux de soins du CISSS de Chaudière-Appalaches tout l'équipement requis à l'hygiène et aux soins des mains aux moments et aux endroits opportuns;
- Diffuser les résultats des audits d'hygiène des mains à leurs équipes et identifier les actions additionnelles pour l'atteinte du taux d'observance attendue;
- Faciliter la tenue d'activités promotionnelles pour l'hygiène des mains.

6.6. Employés, médecins, stagiaires et bénévoles

- Respect et application des normes comportementales attendues face à l'hygiène des mains;
- Favorisent les partenariats entre usagers, familles et soignants afin de promouvoir l'hygiène des mains au cours des soins;
- Demander à l'usager de procéder à l'hygiène des mains avec la solution hydroalcoolique avant chaque repas ou collation, lors de l'administration des médicaments ou après l'utilisation de la toilette (bassine, urinal, toilette et chaise d'aisance).

7. Description

7.1. Notions préalables

7.1.1. L'efficacité de l'hygiène des mains est optimale lorsque les principes suivants sont respectés :

- Lorsque les ongles sont courts (plus petit que 5 mm) et sans vernis. En effet, du vernis à ongles écaillé permet d'héberger des bactéries qui ne peuvent être délogées efficacement par l'hygiène des mains de routine;
- Les ongles artificiels augmentent la quantité de germes et favorisent la colonisation bactérienne. Des preuves directes ont relié le port d'ongles artificiels à des éclosions en milieu de soins;
- Les bagues et les bracelets peuvent blesser les usagers, déchirer les gants et compromettre l'efficacité de l'hygiène des mains.

7.1.2. Gants

- En aucun cas, les gants ne doivent remplacer l'hygiène des mains;
- Les gants doivent être enfilés avant le contact avec l'usager, et ce, suite à l'hygiène des mains, enlevés immédiatement après usage et doivent être jetés à l'endroit même où ils ont été utilisés. Ils doivent être changés entre chaque usager et, s'il y a lieu, entre les soins pratiqués chez un même usager;
- Une attention doit être portée afin de ne pas souiller l'environnement avec des gants contaminés;
- Ne pas réutiliser les gants jetables. Ne pas les laver ou les asperger de solution hydroalcoolique;
- Après avoir enlevé les gants, l'hygiène des mains doit être systématiquement appliquée, car des défauts possibles et non apparentes des gants peuvent laisser passer des germes et il y a risque de se contaminer en retirant les gants.

7.2. Choix d'une méthode

7.2.1. Antisepsie des mains

L'hygiène des mains à l'aide d'une solution hydroalcoolique (mousse, crème, gel, liquide) est la meilleure méthode pour la décontamination des mains qui ne sont pas visiblement souillées ou à risque d'être contaminées par le *Clostridium difficile*. En effet, ces produits sont reconnus pour être plus efficaces, puisque leur concentration élevée en alcool (généralement 60 % à 95 %) fournit une destruction rapide de la grande majorité de la flore transitoire et d'une partie de la flore résidente.

De plus, l'hygiène des mains à l'aide de ces produits sans eau est beaucoup plus rapide que la méthode avec eau et savon, ce qui est un atout majeur pour favoriser l'observance de l'hygiène des mains par les membres du personnel souvent surchargé par les activités de soins. Une friction minimum de 15 secondes est recommandée avec ce produit.

Aussi, contrairement à la croyance populaire, ces produits sont moins irritants pour les mains que l'eau et le savon, puisqu'on y ajoute des agents émollients (ex. : glycérine). De plus, la fréquence d'utilisation n'interfère pas à l'efficacité de l'antisepsie des mains, donc, pas de nombre maximal d'utilisations.

7.2.2. Lavage des mains avec eau et savon

L'hygiène des mains doit être réalisée avec de l'eau et du savon en présence de souillure visible sur les mains ou de risque de contamination par le *Clostridium difficile*. Dans ces cas, c'est l'action mécanique combinée du lavage, du rinçage et du séchage qui déloge les micro-organismes transitoires présents sur les mains.

En présence d'un inconfort ou d'une sensation de mains « collantes », il est indiqué d'utiliser l'eau et le savon, et ce, même en l'absence de souillure visible.

7.3. Indications pour l'hygiène des mains

7.3.1. Respecter les 4 moments d'hygiène des mains :

- 1) Avant de toucher à un usager ou à son environnement;
- 2) Avant une intervention aseptique;
- 3) Après un risque de contact avec du liquide organique;
- 4) Après un contact avec un usager ou son environnement.

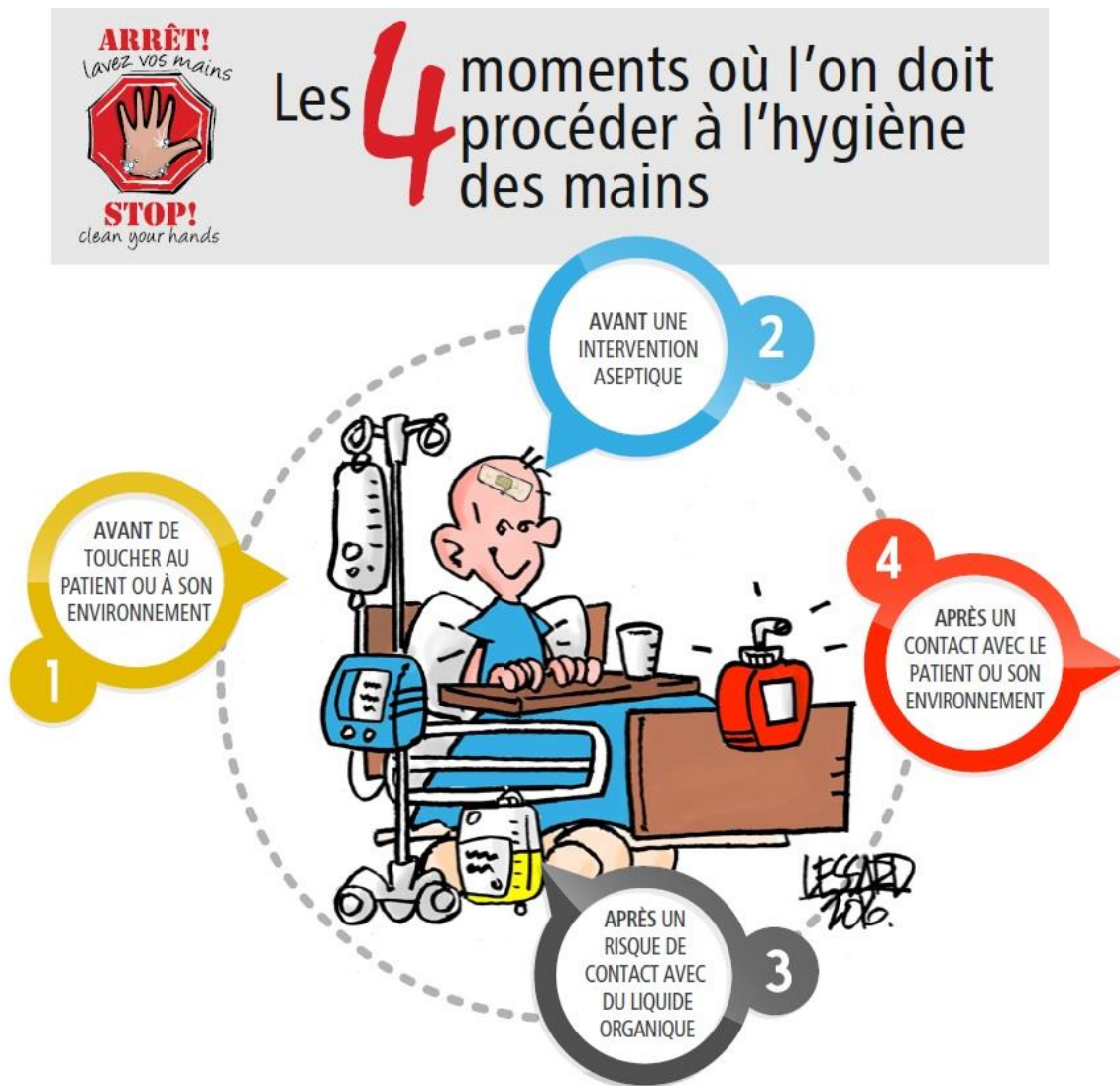
7.3.2. Il faut se laver les mains à l'eau et au savon :

- Lorsqu'elles sont visiblement souillées, contaminées ou été en contact avec des matières protéiques, du sang ou d'autres liquides organiques;
- Si une exposition à des micro-organismes sporulés (par exemple *Clostridium difficile*) est fortement suspectée ou confirmée.

8. Évaluation et révision

Cette politique et sa mise à jour entrent en vigueur dès son adoption par le comité de direction. Elle est révisée tous les trois ans.

Annexe I : Les 4 moments de l'hygiène des mains



Annexe II : L'antisepsie des mains

Comment désinfecter vos mains



1

Prenez un peu de produit antiseptique (liquide, gel ou mousse).



2

Frottez le bout des doigts.



3

Frottez l'intérieur des mains et les pouces.



4

Frottez entre les doigts.



5

Frottez l'extérieur des mains.

FROTTEZ LES MAINS JUSQU'À CE QU'ELLES SOIENT SÈCHES, SANS UTILISER DE PAPIER ESSUIE-MAINS.

sante.gouv.qc.ca

ENSEMBLE  on fait avancer le Québec

Québec 

11/2016/14 © Gouvernement du Québec, 2017

Le lavage des mains, simple et efficace !



1 MOUILLER



2 SAVONNER



3 FROTTER DE 15
À 20 SECONDES



4 NETTOYER
LES ONGLES



5 RINCER



6 SÉCHER



7 FERMER AVEC
LE PAPIER

sante.gouv.qc.ca

ENSEMBLE 
on fait avancer le Québec

Québec 